

**INFORMATIONS RELATIVES AU PRODUIT ET
AU CALCUL DE SON INDICE**

aspirateur robot

DATE DU CALCUL	12/04/2023
DEMANDEUR DE L'ÉVALUATION	
NOM	AUCHAN
PRÉNOM	
MAIL	
TÉLÉPHONE	
RESPONSABLE DE L'ÉVALUATION	
NOM	LORTHIOIS
PRÉNOM	Jérôme
MAIL	jlorthiois@eurotechdistribution.com
TÉLÉPHONE	03/20/03/49/75
PRODUIT ÉVALUÉ	
Nom ou marque commerciale du fournisseur	MARANTZ
Adresse du fournisseur	37 A rue César Loridan 59910 Bondues
Référence du modèle donnée par le fournisseur	*002640

CRITÈRE 1 : DOCUMENTATION

aspirateur robot

SOUS-CRITÈRE 1.1 : ENGAGEMENT SUR LA DURÉE DE MISE À DISPOSITION SANS FRAIS DE LA DOCUMENTATION TECHNIQUE ET RELATIVE AUX CONSEILS D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN
PRÉCISIONS :

- **Documents / Informations** : Les informations peuvent librement être réparties à l'initiative du producteur dans des documents divers physiques ou dématérialisés. Les points de la notation sont attribués si l'information visée est disponible dans un quelconque document.

- **Langue des documents** : Conformément à la Loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, les informations destinées aux consommateurs doivent être libellées en français ; l'anglais est toléré pour les aspects très techniques destinés aux réparateurs professionnels (exemple : les bulletins techniques).

- **Bulletins techniques** : Ce libellé recouvre des annonces faites par le producteur à destination des réparateurs professionnels, les informant par exemple de bugs récemment découverts, des corrections à y apporter, de la rupture d'approvisionnement de pièces qui ont été remplacées par d'autres. Les points sont attribués si l'édition d'un bulletin technique est prévue au fil de l'eau (lorsque c'est nécessaire).

- **Informations sur l'accès aux réparateurs professionnels** : Le producteur ou l'importateur est libre d'indiquer aux consommateurs les réparateurs professionnels de son choix mais il est conseillé de mentionner au minimum les annuaires des réparateurs répertoriés par l'ADEME : www.annuaire-reparation.fr

- **Instructions pour l'auto-réparation** : Les points correspondant aux années de disponibilité sont accordés seulement si une ou plusieurs opérations sont proposées aux consommateurs pour l'auto-réparation, avec les consignes de sécurité adéquates, dans une rubrique spécifique sous le titre « autoréparation », par exemple au sein du manuel technique ou de la notice de conseils d'utilisation et d'entretien. L'article L 441-5 du code de la consommation précise la responsabilité du producteur concernant l'auto-réparation.

Engagement sur la durée de disponibilité (en années) de la documentation	Colonne A Réparateurs		Colonne B Consommateurs			
	Durée de disponibilité	Sous-total	Durée de disponibilité	Sous-total		
1.1.A Identification sans équivoque du produit (type de produit, marque, nom commercial, modèle et éventuellement le numéro de série)	si X ≥ 13 ans	13	si X ≥ 13 ans	13		
1.1.B Schéma de démontage ou vue éclatée	si X ≥ 13 ans	13	si X ≥ 13 ans	13		
1.1.C Schémas de câblage et de raccordement	si X ≥ 13 ans	13	si X ≥ 13 ans	13		
1.1.D Schémas des cartes électroniques	si X ≥ 13 ans	13	si X ≥ 13 ans	13		
1.1.E Liste du matériel de réparation et de test nécessaire à la réparation	si X ≥ 13 ans	13	si X ≥ 13 ans	13		
1.1.F Manuel technique d'instructions relatives à la réparation	Choix à sélectionner	0	Choix à sélectionner	0		
1.1.G Codes d'erreurs et de diagnostic	si X ≥ 13 ans	13	si X ≥ 13 ans	13		
1.1.H Informations sur composants et diagnostic	Choix à sélectionner	0	Choix à sélectionner	0		
1.1.I Instructions logicielles (y compris réinitialisation)	Choix à sélectionner	0	Choix à sélectionner	0		
1.1.J Accès aux incidents signalés et enregistrés dans l'équipement	si X ≥ 13 ans	13	si X ≥ 13 ans	13		
1.1.K Bulletins techniques	si X ≥ 13 ans	13	si X ≥ 13 ans	13		
1.1.L Encadrement spécifique de l'auto-réparation (opérations conseillées, instructions de sécurité et de réparation, répercussions éventuelles sur la garantie) *			Choix à sélectionner	0		
1.1.M Informations sur accès aux réparateurs professionnels			si X ≥ 13 ans	13		
1.1.N Détection des pannes et actions requises (approche grand public)			si 11 ans ≤ X < 13 ans	11		
1.1.O Conseils d'utilisation et d'entretien			si X ≥ 13 ans	13		
Total sous-critère 1.1		104		141	245	/338
					7	/10

* Les points correspondant aux années de disponibilité sont accordés seulement si une ou plusieurs opérations sont proposées aux consommateurs pour l'auto-réparation, avec les

CRITÈRE 2 : DÉMONTABILITÉ, ACCÈS, OUTILS, FIXATIONS
aspirateur robot
SOUS-CRITÈRE 2.1 : FACILITÉ DE DÉMONTAGE DES PIÈCES DÉTACHÉES - PIÈCES PANNE/CASSE (LISTE 2)
PRÉCISION :

Les précisions sur les étapes de démontage sont disponibles à l'annexe 3 de la présente grille calculatrice.

Cas particulier aspirateur robot

Le réceptacle à poussière ou trappier d'accès au sac n'est pas pris en compte dans le critère 2.1 Facilité de démontage

Facilité de démontage		Notation	
Liste 2 : Pièces panne / casse		Nombre d'étapes pour accès unitaire à la pièce	Sous-total
2.1.A	Batterie	si DDi < 4	3
2.1.B	Moteur brosse latérale	si DDi < 6	3
2.1.C	Rouleau brosse	si DDi < 4	3
2.1.D	Réceptacle à poussière ou trappe d'accès au sac		
2.1.E	Roue suiveuse	si DDi < 4	3
Total sous-critère 2.1			12 /12 10 /10

SOUS-CRITÈRE 2.2 : OUTILS NÉCESSAIRES AU DÉMONTAGE DES PIÈCES DÉTACHÉES - PIÈCES PANNE/CASSE (LISTE 2)
PRÉCISIONS :

- Les outils nécessaires au démontage unitaire d'une pièce concernent l'ensemble des outils utilisés ayant permis d'accéder à la pièce, de la démonter/désolidariser de l'équipement en vue de son remplacement sans endommager le produit (ce qui peut inclure l'accès aux fixations).

- Les outils utilisés sont classés en différentes catégories en fonction de leurs accessibilités et de leurs contraintes d'utilisation pour l'utilisateur final.

- Dans le cas où une pièce nécessiterait l'utilisation de différents types d'outils, le scénario le plus défavorable devra être retenu pour la notation.

Outils nécessaires au démontage		Notation	
Liste 2 : Pièces panne / casse		Type d'outils nécessaire au démontage	Sous-total
2.2.A	Batterie	D : Démontable sans outils avec des outils communs ou outils fournis avec le produit	4
2.2.B	Moteur brosse latérale	D : Démontable sans outils avec des outils communs ou outils fournis avec le produit	4
2.2.C	Rouleau brosse	D : Démontable sans outils avec des outils communs ou outils fournis avec le produit	4
2.2.D	Réceptacle à poussière ou trappe d'accès au sac	D : Démontable sans outils avec des outils communs ou outils fournis avec le produit	4
2.2.E	Roue suiveuse	D : Démontable sans outils avec des outils communs ou outils fournis avec le produit	4
Total sous-critère 2.2			20 /20 10 /10

SOUS-CRITÈRE 2.3 : CARACTÉRISTIQUES DES FIXATIONS POUR L'ASSEMBLAGE DES PIÈCES DES LISTES 1 ET 2
PRÉCISIONS :

- Fixation : Dispositif matériel qui raccorde ou fixe mécaniquement deux ou plusieurs objets, parties ou pièces détachées. Une fixation est généralement non permanente, c'est à dire, qu'elle peut être enlevée ou démontée facilement sans endommager les objets, parties ou pièces détachées raccordée(s) ou fixée(s) ensemble (exemple : vis ou clips). Un collage ou une soudure sont a contrario des fixations permanentes.

- Les fixations rencontrées et retirées sont classées en fonction de leurs accessibilités, de leurs caractères amovibles et réutilisables et des contraintes qu'elles engendrent pour la réparation du produit (exemple : fixation causant des dommages ou laissant des résidus de colle ou de soudure lors du démontage).

- Dans le cas où une pièce nécessiterait le retrait de différents types de fixations, le scénario le plus défavorable devra être retenu pour la notation.

Caractéristiques des fixations		Notation	
Liste 1 : Pièces fonctionnelles Liste 2 : Pièces panne/casse		Type de fixations	Sous-total
2.3.A	Moteur de déplacement (avec ou sans roues motrices)	C : Amovible et réutilisable	2
2.3.B	Filtres / préfiltres	C : Amovible et réutilisable	2
2.3.C	Carte électronique de commande	C : Amovible et réutilisable	2
2.3.D	Carte électronique de puissance	C : Amovible et réutilisable	2
2.3.E	Capteur bumper	C : Amovible et réutilisable	2
2.3.F	Station d'alimentation	C : Amovible et réutilisable	2
2.3.G	Station d'accueil	C : Amovible et réutilisable	2
2.3.H	Interrupteur marche/Arrêt	B : Amovible mais pas réutilisable	1
2.3.I	Roues motrices (avec ou sans moteur de déplacement)	C : Amovible et réutilisable	2
2.3.J	Moteur d'aspiration	C : Amovible et réutilisable	2
2.3.K	Batterie	C : Amovible et réutilisable	2
2.3.L	Moteur brosse latérale	C : Amovible et réutilisable	2
2.3.M	Rouleau brosse	C : Amovible et réutilisable	2
2.3.N	Réceptacle à poussière ou trappe d'accès au sac	C : Amovible et réutilisable	2
2.3.O	Roue suiveuse	C : Amovible et réutilisable	2
Total sous-critère 2.3			29 /30 10 /10

CRITÈRE 4 : PRIX DES PIÈCES DÉTACHÉES

aspirateur robot

PRECISIONS :

Déduction des frais de livraison : Le principe retenu est de procéder à un calcul hors frais de transport ou de livraison. Si ces derniers sont inclus dans les tarifs des conditions générales de vente, il appartient au producteur ou importateur de les déduire pour procéder au calcul du ratio. En particulier pour le prix des pièces détachées, deux modalités sont possibles pour déduire les frais de transport ou de livraison : unitairement pour chacune des pièces de la liste 2 ou forfaitairement (en valeur absolue ou en pourcentage). Il en va de même pour le prix de l'équipement neuf.

Pièce(s) détachée(s) faisant partie d'un lot : Dans le cas où l'une ou plusieurs des pièces de la liste 2 font partie d'un lot proposé à la vente ou de tout autre sous-ensemble de pièces indissociables, le prix de la pièce concernée est le prix de ce sous ensemble.

Pièce non disponible : Dans le cas où, au moment du calcul de l'indice, une pièce de la liste 2 n'est pas disponible, le nombre de points attribués pour le critère 4 relatif aux prix des pièces détachées est 0.

Pièces non gérées par le producteur ou l'importateur : Dans le cas où des pièces de la liste 2 ne sont pas gérées par le producteur ou l'importateur, le prix des pièces à considérer est alors celui des conditions générales de vente du fournisseur au moment du calcul de l'indice.

Options de produits portant la même référence : Dans le cas où les options sont proposées pour la même référence, et qu'elles n'ont pas d'influence sur les caractéristiques techniques aux fins du calcul de l'indice, alors le calcul du ratio prix à réaliser à partir du prix des pièces détachées et du prix de la version la plus courante du produit concerné.

Absence d'une pièce : Si l'équipement ne comporte pas une pièce listée dans la liste 1 ou 2 de la catégorie concernée alors le prix de la pièce absente n'apparaît pas dans le calcul du ratio.

Rappel des dispositions réglementaires

« Sous-critère 4.1. Rapport entre le prix de vente des pièces par le constructeur ou l'importateur et le prix de vente des équipements par le constructeur ou l'importateur.

Le critère est établi en faisant le rapport entre :

le prix hors taxe de la pièce la plus chère de la liste 2 + (moyenne des prix hors taxe des autres pièces de la liste 2)/2

et le prix hors taxe du modèle de l'équipement concerné,

où chaque prix s'entend comme le prix hors taxes du barème tarifaire en vigueur au moment du calcul de l'indice et figurant dans les conditions générales de vente du fabricant ou de

l'importateur, ou à défaut dans tout document contractuel pertinent.

Dans le cas où un fabricant ou un importateur dispose, pour les pièces ou les équipements considérés, de plusieurs barèmes tarifaires selon les différentes catégories de clients distributeurs ou vendeurs, les prix retenus pour le calcul de l'indice sont ceux du barème ayant représenté la part la plus élevée du chiffre d'affaires du fabricant ou de l'importateur pour le type de pièces ou le type d'équipement concernés, au cours du dernier exercice clos.

Dans le cas où certaines de ces pièces sont indissociables ou bien dans le cas où la pièce visée est intégrée à un module, qui est seul disponible, le prix à prendre en compte est le prix cumulé des pièces ou le prix du module. »

Critère PRIX	Notation			
	Valeur (en euros)	Score (en %)	POINTS (/100)	NOTE (/10)
Prix hors taxe de la pièce la plus chère (liste 2)	9,4	9,21%	100	10,0
Moyenne hors taxe des prix des autres pièces (liste 2)	8,83			
Prix hors taxe du modèle de l'équipement concerné	99			

Le nombre de points obtenu pour ce critère est déterminé de la façon suivante :

- si le résultat du rapport est supérieur à 0,3 alors le nombre de points est 0 ;
- si le résultat du rapport est inférieur à 0,1 alors le nombre de points est 100 ;
- si le résultat du rapport est compris entre 0,1 et 0,3 alors le nombre de points est déterminé selon le tableau de correspondance suivant :

Ratio	0,1	0,11	0,12	0,13	0,14	0,15	0,16	0,17	0,18	0,19	0,2	0,21	0,22	0,23	0,24	0,25	0,26	0,27	0,28	0,29	0,3
Points	100	95	90	85	80	75	70	65	60	55	50	45	40	35	30	25	20	15	10	5	0

CRITÈRE 5 : CRITÈRE SPÉCIFIQUE
aspirateur robot
SOUS-CRITÈRE 5.1 : ACCESSIBILITÉ DU COMPTEUR D'USAGE
PRÉCISIONS :

- Définition du compteur d'usage : Le compteur d'usage est un dispositif qui enregistre de façon cumulative l'usure de l'équipement en nombre d'unités. Ce compteur peut soit être visible directement par le consommateur lors de chaque mise en route de l'appareil ou nécessiter une opération volontaire de la part de l'utilisateur pour prendre connaissance de la valeur affichée par le compteur d'usage.

- L'unité considérée est le nombre d'heures de fonctionnement de l'équipement

Compteur d'usage	Colonne C Consommateurs	
	Situation	Sous-total
5.1.A Accessibilité du compteur d'usage	A : Absence	0
Total sous-critère 5.1		0
		0

/2
/10

SOUS-CRITÈRE 5.2 : ASSISTANCE À DISTANCE SANS FRAIS
PRÉCISIONS :

- Une assistance à distance comprend tout système ayant pour but de faciliter la recherche d'informations en cas de panne, de renseignements pour identifier l'origine d'une panne ou d'aide à distance pour effectuer la réparation. En cas d'aide à la réparation à distance, le dispositif doit être capable de fournir un accompagnement technique et précis à l'utilisateur.

- Les dispositifs d'assistance à distance comprennent : les informations à distance (site internet, FAQ, etc.), l'aide au diagnostic à distance (ligne d'appel téléphonique, tchat, application incluse dans l'équipement, arbre de décision interactif, etc.) et l'aide à la réparation à distance (ligne d'appel téléphonique, appel par visio, prise en main de l'appareil à distance, etc.)

- Les dispositifs d'aide à distance doivent être intégralement gratuits (y compris les appels téléphoniques dans le cas d'une hotline).

Assistance à distance	Colonne B Réparateurs		Colonne C Consommateurs	
	Situation	Sous-total	Situation	Sous-total
5.2.A Type d'assistance à distance	Aucun	0	D : Aide à la réparation à distance	4
Total sous-critère 5.2		0		4
				4

/5
/10

SOUS-CRITÈRE 5.3 : POSSIBILITÉ DE RÉINITIALISATION LOGICIELLE
PRÉCISIONS :

- La réinitialisation logicielle correspond à toute fonctionnalité ou réglage spécifique à activer par l'utilisateur (si le produit le permet) afin de rétablir la valeur par défaut d'une fonctionnalité spécifique de l'appareil (afin de corriger des bugs ou dysfonctionnements) telle qu'elle a été définie en usine et qui est disponible lorsque l'utilisateur utilise l'appareil ou les micro-logiciels de l'appareil pour la première fois.

- Les points sont attribués si la réinitialisation des logiciels est possible et n'affecte pas le compteur d'usage.

Type de réinitialisation logicielle	Colonne A Producteur		Colonne B Réparateurs		Colonne C Consommateurs	
	Situation	Sous-total	Situation	Sous-total	Situation	Sous-total
5.3.A Réinitialisation de la carte électronique	Possible	1	Possible	1	Possible	1
5.3.B Réinitialisation des micro-logiciels	Impossible	0	Impossible	0	Impossible	0
Total sous-critère 5.3		1		1		1
						1

/6
/10

**CALCUL DE L'INDICE DE RÉPARABILITÉ ET
PRÉSENTATION DES PARAMÈTRES AYANT PERMIS DE L'ÉTABLIR**

Aspirateur robot

FICHE D'INFORMATION À TRANSMETTRE AUX DEMANDEURS
(cf. Article L. 541-9-2 du Code de l'environnement)

Date du calcul	12/04/2023
Nom ou marque commerciale du fournisseur	MARANTZ
Adresse du fournisseur	37 A rue César Loridan 59910 Bondues
Référence du modèle donnée par le fournisseur	*002640

Critère	Sous-critère	Note du sous-critère sur 10	Coefficient du sous-critère	Note du critère sur 20	Total des notes des critères sur 100
CRITÈRE 1 : DOCUMENTATION	1.1 Durée de disponibilité de la documentation technique et relative aux conseils d'utilisation et d'entretien	7,2	2	14,5	79,1
CRITÈRE 2 : DÉMONTABILITÉ, ACCÈS, OUTILS, FIXATIONS	2.1 Facilité de démontage des pièces de la liste 2*	10,0	1	19,8	
	2.2 Outils nécessaires (liste 2)	10,0	0,5		
	2.3 Caractéristiques des fixations entre les pièces de la liste 1** et de la liste 2	9,7	0,5		
CRITÈRE 3 : DISPONIBILITÉ DES PIÈCES DÉTACHÉES	3.1 Durée de disponibilité des pièces de la liste 2	10,0	1	18,3	
	3.2 Durée de disponibilité des pièces de la liste 1	10,0	0,5		
	3.3 Délais de livraison des pièces de la liste 2	6,7	0,3		
	3.4 Délais de livraison des pièces de la liste 1	6,6	0,2		
CRITÈRE 4 : PRIX DES PIÈCES DÉTACHÉES	4. Rapport prix des pièces de la liste 2 sur prix de l'équipement neuf	10,0	2	20,0	
CRITÈRE 5 : CRITÈRE SPÉCIFIQUE	5.1 Accessibilité du compteur d'usage	0	1	6,5	
	5.2 Assistance à distance sans frais	8,0	0,5		
	5.3 Possibilité de réinitialisation logicielle	5,0	0,5		
Note de l'indice sur 10					

*liste 2 : liste des 3 à 5 pièces détachées au maximum (selon la catégorie d'équipements concernée) dont la casse ou les pannes sont les plus fréquentes ;

**liste 1 : liste de 10 autres pièces détachées au maximum (selon la catégorie d'équipements concernée) dont le bon état est nécessaire au fonctionnement de l'équipement.